



MODES PRESTATAIRE ET MANDATAIRE

VISITE D'ÉVALUATION ET DEVIS GRATUIT

Adhésion annuelle à l'Association : 3.20 €*
Frais ouverture dossier: 26.50 €*
* : (non dus pour les particuliers sous convention de partenariat A.P.A, mutuelles et plateformes)

DEDUCTION D'IMPÔTS :

Les personnes imposables sur le revenu peuvent bénéficier d'avantages fiscaux pour leurs frais d'aide à domicile engagés sur le lieu de résidence.

Il est en effet possible de déduire 50% des sommes engagées directement de la somme d'impôt à payer (limite annuelle d'exonération fixée par l'administration des impôts).

PRESTATIONS au 1^{er} Août 2018

Tarifs 2018 Prestations	Personnes de moins de 60 ans	Personnes de plus de 60 ans**
Jours ouvrables	22.70 €/H Après déduction d'impôts =>11.35€/H	Tarifs avec /sans A.P.A* 24.07 €/H Tarifs mutuelles (Hors SERENA, RMA)*** Consulter sa mutuelle
Dimanche/ Jours fériés	32.19 €/H Après déduction d'impôts =>16.095 €/H	Tarifs avec /sans A.P.A* 32.29 €/H Tarifs mutuelles (Hors SERENA, RMA)*** Consulter sa mutuelle

* APA : Aide personnalisée à l'autonomie octroyée par le Conseil Général sous conditions

**Le tarif pour l'activité tarifée est fixé par arrêté du Conseil Général et est applicable pour la totalité de l'année civile.

*** La caisse SERENA et RMA communiquent leurs tarifs au bénéficiaire à chaque ordre.

Crédit d'impôt sous conditions (code des impôts Article 199 sexdecies)

PRESTATIONS TELEASSISTANCE

Coût abonnement mensuel	30.00 €
-------------------------	---------



PRESTATIONS PETIT JARDINAGE ET PETIT BRICOLAGE

Prestations	Coût horaire Avant déduction Impôts	Coût horaire après déduction impôts	Détermination des Zones AGGLO* / HORS AGGLO**	Frais de déplacement AGGLO*	Frais de déplacement HORS AGGLO**
			Zone 1 – Transport AR 5 Km* / AR 5Km**	4.89 €	3.23 €
Petit Jardinage ponctuel	30.00 €/H	15.00 €/H	Zone 2 – Transport AR 10 Km* / AR 10 Km**	9.59 €	6.64 €
			Zone 3 – Transport AR 15 Km* / AR 20 Km**	14.48 €	13.09 €
			Zone 4 – Transport AR 20 Km* / AR 30 Km**	19.37 €	19.73 €
Petit Jardinage avec abonnement**	26.00 €/H	13.00 €/H	Zone 5 – Transport AR 25 Km* / AR 40 Km**	24.07 €	26.37 €
			Zone 6 – Transport AR 30 Km* / AR 50 Km**	28.96 €	32.82 €
Petit Bricolage	30.00 €/H	15.00 €/H	Si dépassement de la zone, facturation supplémentaire sur devis		

****Pour toute souscription d'un abonnement comprenant des prestations régulières tous les mois avec un engagement minimal d'une durée de 6 mois consécutifs, profitez d'un tarif fidélité !**

PRESTATIONS AIDE A LA MOBILITE

	Coût horaire Avant déduction impôts	Coût horaire Après déduction impôts
Aide à la Mobilité	24.07 € <i>pour la 1ère heure, puis facturation au réel</i>	12.035 € <i>pour la 1ère heure, puis facturation au réel</i>

Indemnité kilométrique d'accompagnement	0.35 € / km
--	--------------------



*Liste des communes relevant du tarif AGGLO

Alignan du vent	Clapiers	Lattes	Pérols	Saussan
Baillargues	Corneilhan	Lavérune	Pignan	Sauvian
Bassan	Coulobres	Le Crès	Prades-le-Lez	Sérignan
Béziers	Courmonsec	Lieuran-lès-Béziers	Restinclières	Servian
Beaulieu	Cournonterral	Lignan-sur-Orb	Saint-brès	Sussargues
Boujan-sur-Libron	Espondeilhan	Montaud	Saint-Drézéry	Valras-Plage
Castelnau -le-Lez	Fabrigues	Montblanc	Saint-Geniès-des-Mourgues	Valros
Castries	Grabels	Montferrier-sur-lez	Saint-Georges d'Orques	Vendargues
Cers	Jacou	Montpellier	Saint-Jean de Védas	Villeuneuve-lès-Béziers
	Juvignac	Murviel-Les-Montpellier		Villeuneuve-lès-Maguelonne

** Les communes non citées ci-dessus relèvent du tarif HORS AGGLO

TARIF MANDATAIRE au 1^{er} Août 2018

FRAIS DE GESTION : 1.50 € DE L'HEURE

(Plafonnés à 144.00 € par mois, au-delà de 96 heures de travail effectif)

COUT DE L'EMBAUCHE POUR LE PARTICULIER EMPLOYEUR DE LA SALARIEE

Le salaire que vous fixerez à votre intervenante sera fonction de son expérience et de la Convention Collective du Particulier Employeur. Les tarifs sont donnés à titre indicatif, ils sont réévaluables chaque année.

Voici ci-dessous un exemple de calcul d'un salarié déclaré à l'Urssaf.

Le coût total de l'emploi d'une « employée de maison » est égal au cumul du salaire horaire que vous aurez fixé avec votre salarié plus les charges patronales.

EXEMPLE TARIF avec exonération **	Salaire brut	Congés payés + Charges Patronales	COUT GESTION ASSOCIATION	Cout TOTAL HORAIRE
Employée de maison	9.98 €	1.06€ + 1.42 €	1.50 €	13.96 €

EXEMPLE TARIF sans exonération (moins de 70 ans)	Salaire brut	Charges Patronales +CP	COUT GESTION ASSOCIATION	Coût horaire salaire	Déduction forfaitaire patronale (2 €/H)
Employée de maison	9.98 €	1.06 € + 4.59 €	1.50 €	17.13 €	15.13 €

Tarif de nuit sur devis gratuit détaillé suivant l'organisation de la prestation

(Tarif indicatif sur un salaire de base conventionnel entre 98.35 € (2 à 3 levées nuit calme de 10h) et 196.70 € (Nuit blanche de 10h))

**Les personnes exonérées de charges patronales URSSAF sont :

- les personnes de 70 ans et plus,
- les personnes de moins de 70 ans, nécessitant l'intervention d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Les personnes de moins de 70 ans percevant l'allocation compensatrice ou l'APA